Opinion FORUM



Confrontées à la flambée des prix de l'énergie, les collectivités doivent faire face à une forte hausse des frais de fonctionnement de leurs installations. Le réseau d'éclairage public, vieillissant et énergivore, représente le deuxième poste de consommation d'énergie des

communes, après les bâtiments.

Dans ce contexte, certaines collectivités préfèrent, à court terme, éteindre en cœur de nuit plutôt que d'entreprendre dès maintenant la rénovation de leurs parcs d'éclairage.

Si l'extinction totale de l'éclairage en cœur de nuit assure immédiatement une économie, elle ne résout en rien l'état de vétusté d'installations toujours énergivores et répond à contretemps au pic de consommation de début de soirée! Elle s'opère au détriment du sentiment de sécurité et du confort des habi-

tants, alors que les maires, au titre de leur pouvoir de police, doivent continuer à sécuriser les déplacements de leurs administrés dans l'espace public.

Selon la vétusté du parc, il est urgent de conduire une véritable politique de rénovation de l'éclairage public via le passage aux leds et le pilotage des installations (systèmes de télégestion, de détection de présence...) pour adapter le niveau d'éclairement la nuit.

De nombreux exemples de rénovation démontrent que l'éclairage led permet une dimi-

Eclairons mieux. plutôt que moins!

nution de plus de 50% de la consommation électrique et un soulagement immédiat du budget de fonctionnement. Gradable, cette technologie plus directionnelle permet également d'ajuster l'intensité pour réduire l'impact de l'éclairage sur la biodiversité. La colorimétrie est également ajustée et contribue durablement aux enjeux environnementaux.

Investir dans la rénovation, c'est réduire la consommation d'énergie, avec un retour sur investissement rapide, souvent inférieur à cinq ans. La rénovation peut aussi s'accompagner d'une modernisation du parc d'éclairage et offrir de nouveaux services aux citoyens et aux collectivités (vidéoprotection, sonorisation, gestion du stationnement, bornes de recharge...).

Les entreprises adhérentes du Serce (*) sont prêtes à relever le défi. Leur maîtrise des solutions techniques et leur proximité avec les collectivités locales leur permettent de les accompagner et de concevoir, réaliser, exploiter et maintenir dans la durée un éclairage approprié. Elles s'engagent notamment dans les marchés globaux de performance, sous peine de pénalités.

Le financement restant le principal obstacle à la rénovation de l'éclairage public, le Serce attend du gouvernement que les mesures d'accompagne-

ment des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale soient efficaces et pérennes. Cet accompagnement doit se traduire dans le mode d'attribution et de gestion du fonds vert, voire la création d'autres modes de financement.

(*) Le Serce est une organisation professionnelle qui réunit plus de 250 entreprises dans le domaine des infrastructures de réseaux (électricité, télécommunication et information) et des services à l'énergie.



FRÉDÉRIC GALLOO, président de la com « éclairage public et équipements connectés» du Serce (*)

La Gazette - 16 janvier 2023

Imprimé par Tous droits réservés